



REGLEMENT PARTICULIER

Circuit fédéral vétérans

Etape n°2 à Reims les 15 et 16 novembre 2025

Ce règlement particulier complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD).

Article 1 : Généralités :

- 1.1 La 2ème étape du Circuit FFBaD vétérans de la saison 2025-2026 est un tournoi national organisé par le Reims Métropole Badminton. Il se tiendra les 15 et 16 Novembre, et est autorisé sous le n°2500908. Cette étape est ouverte aux vétérans des catégories V1 à V10 et se déroulera selon les règles de la FFBaD, puis des dispositions particulières de la Ligue du Grand-Est de badminton et du règlement ci-après.
- 1.2 Cette 2ème étape est ouverte aux joueurs et joueuses de 35 ans et plus, de tout classement licenciés FFBaD au 1er septembre 2025. Tout(e) participant(e) doit être en règle avec la FFBaD et en possession de sa licence compétition. La compétition se déroulera à la Halle Universitaire, avenue François Mauriac à Reims sur un total de 12 terrains..
- 1.3 Les décisions des Juge-arbitres désignés par le Comité d'Organisation sont sans appel. Il(s) sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout participant(e) ne respectant pas le règlement de la compétition. Le juge-arbitre principal désigné est Gwénaél Tatibouët secondé par Mathieu Liverneaux. Le GEO principal est Jean-Michel Edard.

Article 2 : Comité d'Organisation :

Le Comité d'Organisation est composé de membres du Reims Métropole Badminton (RMB). Il désigne les JA, établit et diffuse le calendrier et la plaquette de la compétition. Il prend en charge les inscriptions et met en ligne sur le site de BadNet, les convocations et le plan d'accès au gymnase à sa disposition. Il applique le règlement ci-après en accord avec les Juge-Arbitres qu'il a choisis et approuvés par la commission vétéran ou la FFBaD.

Article 3 : Inscriptions et Tableaux :

- 3.1 La date limite des inscriptions est fixée au 25 octobre 2025. Les classements retenus à cette date serviront de base pour la confection et validation des tableaux. Une période d'ajustement de 7 jours suivant la date de clôture des inscriptions peut permettre de compléter si nécessaire, les tableaux incomplets conformément aux recommandations de la commission vétéran.
- 3.2 Le tirage au sort est fixé au 1er novembre 2025. Les CPPH pris en compte le jeudi précédent le tirage au sort, serviront de base pour le calcul des points et la désignation des têtes de séries.
- 3.3 Les inscriptions doivent se faire (avec paiement) obligatoirement en ligne sur BadNet ou Ebad. Pour tout justificatif de paiement, l'éditer directement à partir de BadNet.
- 3.4 La prise en compte des inscriptions se fera en mode Elite (prise en compte du CPPH à la clôture des inscriptions).
- 3.5 Le Comité d'Organisation se réserve le droit d'intégrer dans la limite de 2 inscrits maximum (ou paires) par tableau, des personnalités et/ou bénévoles directement dans les tableaux proposés sans tenir compte de la date de validation de leurs inscriptions (wild-cards).
- 3.6 Les mixtes se joueront dans leurs intégralités le samedi. Les doubles se joueront dans leurs intégralités le dimanche. Les matchs de poules et sorties de poules des tableaux de simple se joueront le samedi, et les phases finales se dérouleront le dimanche.
- 3.7 Les tableaux SH, SD, DH, DD et DM sont ouverts à tous les participants dans les catégories et séries suivantes : V1-V2, V3-V4, V5-V6 et V7-V8-V9-V10. En fonction des inscrits V7, V8, V9 et V10, le Comité d'organisation pourra redéfinir le découpage de cette dernière catégorie.

- 3.8 Le Comité d'Organisation procèdera ensuite à un découpage des séries par Top avec un maximum de 3 séries dans les tableaux et catégories où le nombre des inscrits le permet.
Exemple : en catégorie V1-V2, il y aura 2 ou 3 séries en SH si le nombre des inscrits permet le découpage suivant : SH V1-V2 Top A, SH V1-V2 Top B, et SH V1-V2 Top C.
- 3.9 Le Comité d'Organisation se réserve également le droit de fusionner 2 tableaux de catégories différentes de même série (Ex : Fusion des DD Top A -V1-V2 et DD Top A - V3-V4) ou de ne pas procéder au découpage d'un tableau si le nombre d'inscrits s'avère insuffisant.
- 3.10 Tout(e) participant(e) des catégories V1 à V3 peut s'inscrire sur 3 tableaux. Tout(e) participant(e) des catégories V4 à V10 ne peut s'inscrire que sur 2 tableaux. Tout(e) participant(e) peut s'inscrire dans 2 catégories d'âge différentes proposées pour ses différents tableaux. Afin de compléter certains tableaux, le Comité d'Organisation se réserve le droit d'autoriser un 3ème tableau sur demande pour les participant(e)s qui le souhaitent.
- 3.11 Les tableaux de simple se joueront en poule avec 1 qualifié par poule de 3 et 2 par poule de 4. Les tableaux de double et de mixte se joueront en poule avec 2 qualifiés par poule de 3 ou de 4. Les phases de poule seront suivies d'une phase d'élimination directe à l'exception des tableaux à poule unique.
- 3.12 Les frais d'inscription pour chacune des phases s'élèvent à : 18€ pour 1 tableau, ou 26€ pour 2 tableaux, ou 30€ pour 3 tableaux (dont 2€ prélevés par la participation fédérale).
- 3.13 Toute inscription au Circuit FFBad vétérans ne sera prise en compte que si les droits d'inscriptions ont été dûment payés. En cas de forte affluence dans un tableau, une liste d'attente sera établie et diffusée sur BadNet dès la fin des inscriptions et du découpage des séries pour ledit tableau.

Article 4 : Forfaits :

- 4.1 Tout(e) participant(e) s'inscrivant au Circuit FFBad vétérans organisé par le Reims Métropole Badminton doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits en ligue de Grand-Est de badminton.
- 4.2 Tout participant(e) ne pouvant être présent(e) le jour de la compétition doit en faire part par écrit à l'organisation dans les plus brefs délais.
-  si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur ou la joueuse est remboursé(e) de l'ensemble de ses frais d'inscription ;
 -  si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur ou joueuse doit adresser (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif au Juge-Arbitre ou à la ligue de Grand-Est de badminton accompagné de la référence de la compétition. Il ou elle doit aussi adresser une copie à l'organisation qui pourra alors procéder au remboursement des frais d'inscription à réception du justificatif.
- 4.3 Lorsque l'un(e) des participant(e) d'une paire de double ou mixte est forfait, son ou sa partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur si il ou elle souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur ou joueuse peut proposer un(e) remplaçant(e) ou demander à l'organisateur de lui trouver dans la mesure du possible un(e) nouveau ou nouvelle partenaire. Sans retour du joueur ou de la joueuse concerné(e), l'organisateur maintiendra son inscription et lui trouvera si possible un(e) partenaire afin de compléter la paire. Tout remplacement d'un partenaire forfait ne sera possible que si le tableau n'a pas encore commencé.

Article 5 : Déroulement :

- 5.1 Les convocations seront disponibles en ligne dès le 10 novembre 2025. Les tableaux seront quant eux publiés le jour précédent la compétition soit le 14 novembre 2025. Compte tenu d'éventuelles modifications engendrées par des forfaits, il est conseillé de se référer aux dernières convocations en ligne le vendredi 14 novembre 2025.
- 5.2 Tout(e) participants(e) doit pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase de ses matchs et ce, lors de chaque journée de compétition où il ou elle est convoqué(e). En cas de retard, le joueur ou joueuse doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré(e) forfait lors de son premier match.

- 5.3 Tout(e) participant(e) souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge-arbitre, sous peine d'être déclaré(e) forfait à l'appel de son match.
- 5.4 Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès du juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5 Les volants sont à la charge des joueurs, mais seront fournis pour les finales. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le volant RSL grade 3. Il sera disponible en vente dans la salle.
- 5.6 Les matchs peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier proposé et affiché dans la salle est uniquement à titre indicatif.
- 5.7 Tous les matchs se jouent en auto-arbitrage. Tout joueur ou joueuse peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8 Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les participants disposent de 3 minutes entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9 Pour tout volant touchant un obstacle situé au-dessus des terrains sera compté faute en jeu et let au service.
- 5.10 Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs et joueuses appelés à disputer leur match, les conseillers, les officiels et les membres du Comité d'Organisation.
- 5.11 Le Comité d'Organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12 La participation à la 2ème étape du Circuit FFBad vétérans requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement (avec une disponibilité le samedi de 7h30 à 23h00 et le dimanche de 7h30 à 19h00), lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13 L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vu ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée.

Article 6 : Règles respect Protocole Sanitaire :

- 6.1 Le Comité d'Organisation et les Juge-Arbitres seront attentifs aux règles sanitaires en vigueur ainsi qu'aux conditions d'accès à la halle universitaire de Reims. Tout(e) participant(e) ou accompagnateur s'engage donc à les respecter scrupuleusement. Les gestes barrières ainsi que les préconisations des instances fédérales et locales devront être aussi respectés.
- 6.2 Toute modification des conditions habituelles de jeu seront soumises à validation du collège des Juge-Arbitres. Un point sera fait lors de l'envoi des convocations.
- 6.3 Les Juge-Arbitres de la compétition ont autorité pour sanctionner tout joueur ou joueuse ne respectant pas le protocole sanitaire.